



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

D - 20100267

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53

Etaient Présents :

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

***Archives Municipales. Convention de Partenariat avec la
Société La Gaillarde Productions. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société La Gaillarde productions a entrepris la réalisation d'un documentaire de 52 minutes intitulé « A mort la gueuse. Juin 40, la République meurt à Bordeaux ». Ce documentaire, coproduit avec la Direction Régionale de France 3 Aquitaine sera diffusé en juin 2010, dans le cadre des différentes manifestations bordelaises commémorant le 17 juin 1940, date du départ du Général de Gaulle vers Londres depuis Bordeaux, dont on célèbre cette année le 70^e anniversaire.

Ce film souhaite faire revivre les lieux d'histoire de la Ville de Bordeaux qui, les 15, 16 et 17 juin 1940, ont vu les derniers moments du gouvernement de Paul Reynaud et la fin de la III^{ème} République.

Les Archives Municipales ont été sollicitées afin que plusieurs documents photographiques qu'elles conservent dans leurs fonds, puissent être utilisées dans ce documentaire.

La société La Gaillarde sera exonérée des droits d'exploitation.

Une convention entre la Ville de Bordeaux et la société La Gaillarde productions a donc été établie afin de préciser les obligations de chacune des parties.

Par conséquent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX (ARCHIVES MUNICIPALES) ET LA SOCIETE LA GAILLARDE PRODUCTIONS

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

La Société «La Gaillarde Productions», SARL au capital de 25 000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris, s. RCS Paris 487 425 340 dont le siège social se trouve 266 avenue Daumesnil 75012 PARIS, représentée par Mme Yvette CHENIVES qualité de gérante.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Les Archives Municipales de Bordeaux conservent de nombreuses photographies sur Bordeaux pendant la période 1939-1945.

La Société «La Gaillarde Productions» et le réalisateur Noël ALPI ont eu connaissance de ces documents photographiques qu'ils se proposent d'exploiter dans le cadre du tournage du film documentaire en cours de préparation intitulé «A mort la gueuse» Juin 1940, la République de Bordeaux. La diffusion télévisuelle du film est prévue en juin 2010.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et de la valorisation qu'il suppose pour ce patrimoine archivistique bordelais, les différents protagonistes ont souhaité établir une convention de partenariat fixant les conditions d'utilisation des documents photographiques conservés dans les Archives Municipales de Bordeaux, par la société «La Gaillarde Productions».

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA SOCIETE LA GAILLARDE PRODUCTIONS

La Société «La Gaillarde Productions» prend à sa charge tous les frais de reproduction précités et s'engage à :

- fournir une copie du film documentaire aux Archives Municipales de Bordeaux, pour une utilisation non commerciale et notamment à des fins pédagogiques et culturelles, ainsi que sa libre consultation en salle de lecture par le public,

- citer le nom de la Ville de Bordeaux et des Archives Municipales de Bordeaux au générique de fin du film.

Toute autre utilisation par la société «La Gaillarde Productions» des images devra faire l'objet d'un avenant à cette convention.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

Les Archives Municipales de Bordeaux mettent à la disposition de la société «La Gaillarde Productions» les images dont la reproduction est nécessaire au réalisateur pour illustrer le film en référence.

La Ville de Bordeaux cède à titre gracieux tous les droits d'exploitation sur les images provenant des fonds des Archives municipales de Bordeaux dans ce film, et cela strictement pour la seule réalisation du film cité dans le préambule de la présente convention.

ARTICLE 4 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex

- pour la société «La Gaillarde Productions», en son siège social, 5 bis place Léon Blum, 75011 Paris.

Fait à Bordeaux en 5 exemplaires le

